



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUSSIR AU LYCÉE

BACCALAURÉAT 2024

DOSSIER DE PRÉSENTATION

- 
- 
- ✓ les **chiffres** clés
 - ✓ le calendrier
 - ✓ les effectifs par département
 - ✓ les **nouveautés** de la session 2024

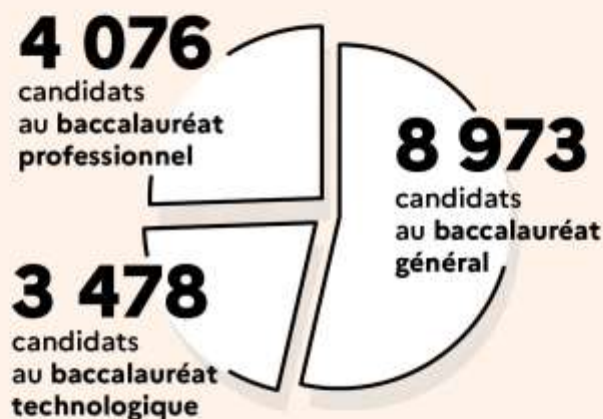
SOMMAIRE

Les chiffres clés du Bac 2024.....	p 3
Le calendrier des épreuves terminales du baccalauréat 2024	p 4
Les effectifs par département	p 5
Les nouveautés de la session 2024	p 6
Les aides et aménagements pour les candidats en situation de handicap	p 7
Ce qui ne pas pour la session 2024	p 8
Comment consulter les résultats du bac 2024	p 9
La poursuite d'études après le baccalauréat.....	p 10

LES CHIFFRES-CLÉS DU BAC 2024

16 527
candidats inscrits
aux épreuves terminales

dont
161 candidats individuels



88
candidats individuels
en baccalauréat général

46
candidats individuels
en baccalauréat technologique

27
candidats individuels
en baccalauréat professionnel

1 267
candidats en situation
de handicap bénéficiant
d'aménagements d'épreuves

Candidat le plus jeune
15 ans
Candidat le plus âgé
59 ans

12 427
candidats inscrits
aux épreuves anticipées
de français



746
candidats en situation de handicap
bénéficiant d'aménagements d'épreuves

3 668 correcteurs

122 centres d'examen



Calendrier des épreuves terminales du baccalauréat 2024

Baccalauréat général et technologique

14 juin	Épreuve écrite de français
Calendrier défini par les académies	Épreuve orale de français
18 juin	Philosophie
19, 20 et 21 juin	Enseignements de spécialité
Du 24 juin au 3 juillet	Grand oral
8 juillet	Publication des résultats
Du 9 au 11 juillet	Épreuves du second groupe

Baccalauréat professionnel

Du 27 mai au 7 juin	Mathématique et physique-chimie
11 juin	Langues vivantes A
14 juin	Langues vivantes B
À partir du 14 juin	Épreuves professionnelles écrites
18 juin	Français et histoire-géographie et enseignement moral et civil
19 juin	Prévention - santé - environnement
19 juin	Économie-droit ou économie-gestion
20 juin	Arts appliqués et cultures artistiques
8 juillet	Publication des résultats
Du 9 au 11 juillet	Épreuves de contrôle

Sessions de remplacement

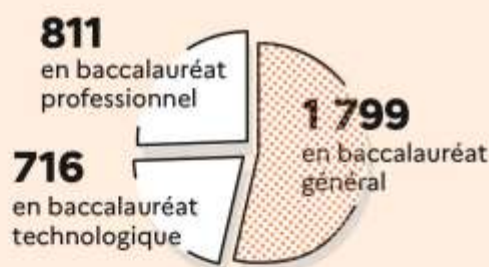
Du 10 au 13 septembre	Baccalauréat général
Du 10 au 13 septembre	Baccalauréat technologique
Les 10, 11, 12, 13 et 17 septembre	Baccalauréat professionnel

LES
EFFECTIFS
PAR

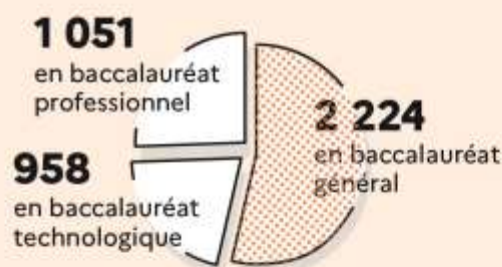
DÉPARTEMENT

Candidats inscrits aux épreuves terminales

3 326 candidats dans les **Deux-Sèvres**



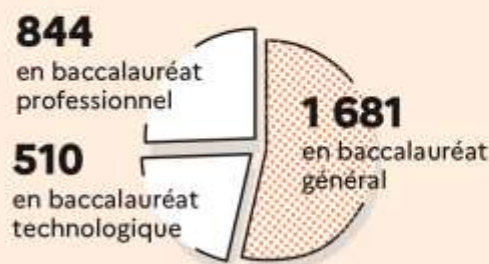
4 233 candidats dans la **Vienne**



5 933 candidats en **Charente-Maritime**



3 035 candidats en **Charente**



Candidats inscrits aux épreuves anticipées de français

2 507 candidats
dans les **Deux-Sèvres**

3 142 candidats
dans la **Vienne**

4 551 candidats
en **Charente-Maritime**

2 227 candidats
en **Charente**

LES NOUVEAUTÉS DE LA SESSION 2024

Un calendrier révisé pour les enseignements de spécialités du baccalauréat général et technologique

À compter de la session 2024, les candidats passent l'ensemble de leurs épreuves terminales (philosophie, enseignements de spécialité et Grand oral) au mois de juin.

Les épreuves d'enseignements de spécialité porteront sur l'ensemble du programme de l'année de terminale. Le format de l'épreuve reste inchangé. Les candidats ont deux jours d'épreuves de spécialités à raison d'une épreuve par jour.

Un Grand oral qui évolue en voie générale et technologique

Le Grand oral est une épreuve terminale obligatoire, pour tous les candidats de la voie générale et technologique, qui se prépare tout au long du cycle terminal. Il vise à évaluer des compétences essentielles comme la maîtrise de la prise de parole de manière structurée et argumentée, et la capacité à développer une réflexion : ces aptitudes sont indispensables pour **la poursuite d'études supérieures, mais aussi tout au long d'une carrière professionnelle et d'un parcours personnel.**

À compter de la session 2024, le Grand oral se compose désormais de deux parties

- La première partie **de l'épreuve** : le candidat expose les motivations qui l'ont conduit à choisir la question soumise avant de présenter sa réponse. Sa durée est de 10 minutes ;
- La seconde partie de **l'épreuve** : le jury échange avec le candidat dans le prolongement de sa **présentation**. Le candidat peut, s'il le souhaite, utiliser un tableau ;

L'échange de 5 minutes portant sur le projet d'orientation du candidat, qui constituait jusqu'alors la troisième partie de l'épreuve, est supprimé.

Pour rappel : **l'épreuve** du Grand oral est notée sur 20 points. Elle représente 10% de la note finale du baccalauréat dans la voie générale et 14% dans la voie technologique.

Première session pour les spécialités de baccalauréat professionnel

- Maintenance des systèmes de production connectés
- Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- Métiers du froid et des énergies renouvelables
- Maintenance et efficacité énergétique
- Technicien en réalisation de produits mécaniques - option Réalisation et suivi de production
- Technicien en réalisation de produits mécaniques - option Réalisation et maintenance des outillages

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

2 013 candidats en situation de handicap

- 534 en baccalauréat général
- 259 en baccalauréat technologique
- 474 en baccalauréat professionnel
- 746 aux épreuves anticipées de français

9 658 aménagements **d'épreuves**

Les candidats en situation de handicap constituent un **dossier auprès d'un médecin** désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes de chaque département. Au regard de leur dossier médical confidentiel, le médecin émet un avis qu'il transmet au recteur d'académie. La décision d'aménagements d'épreuves tient compte de la cohérence entre les mesures particulières demandées et les conditions de déroulement de la scolarité du candidat, notamment les aménagements dont il a pu bénéficier dans le cadre des processus courants d'évaluation.

Les aménagements les plus souvent mis en place

- Tiers temps
- Ordinateur + matériel adapté
- Locaux, accessibilité Adaptation des sujets
- Épreuve adaptée ou dispense d'épreuve
- Secrétariat et/ou assistance
- Étalement des épreuves
- Conservation notes sur 5 ans

À noter

- Un candidat peut bénéficier de plusieurs types d'aménagements ;
- Plusieurs types de tiers temps peuvent être mis en œuvre : pour les épreuves écrites, pour les épreuves orales, pour les épreuves pratiques, pour des temps de préparation etc.

CE QUI NE CHANGE PAS POUR LE BAC 2024

Les mentions

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- Assez bien pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- Bien pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- Très bien pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention très bien avec les félicitations du jury pourra être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

Les oraux de rattrapage des baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, sont destinées aux candidats dont la **note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.**

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent deux enseignements parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe (français, philosophie, enseignement de spécialité 1, enseignement de spécialité 2).

Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements. Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée uniquement si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, l'épreuve de contrôle est destinée aux candidats conditions ayant obtenu :

- Une moyenne générale entre 8 et 9,9 sur 20 aux épreuves générale du baccalauréat professionnel ;
- Une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel consiste en deux sous-épreuves d'une durée de 15 minutes chacune, notée chacune sur 20 points. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée de 15 minutes. Chaque sous-épreuve est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

La session de remplacement

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de forces majeures.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à l'absence de note dans les matières ou unités concernées.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

CONSULTER LES RÉSULTATS DU BAC 2024

Les résultats du 1er groupe

Le 8 juillet 2024, les résultats du 1^{er} groupe seront consultables

- Dès 14h00 dans les centres d'examen pour les baccalauréats général et technologique
- Dès 15h00 dans les centres d'examen pour le baccalauréat professionnel

A partir de 15h00, tous les résultats seront également consultable gratuitement en ligne à
l'adresse : <https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/accueil>

Les résultats du 2nd groupe seront consultables

Le 10 juillet 2024 à l'issue des délibérations du second groupe pour les baccalauréats général et technologique

Le 11 juillet à partir de 14h00 dans les centres d'examens pour le baccalauréat professionnel

Les résultats de la session 2023 dans l'académie de Poitiers

Taux de réussite global : 92.3% (National : 90.7%)

Taux de réussite par voie

Baccalauréat général : 96.2% (National : 95.5 %)

Baccalauréat technologique : 92.2% (National : 89.5 %)

Baccalauréat professionnel: 85.5 % (National : 82.6 %)

LA POURSUITE D'ETUDES APRÈS LE BACCALAURÉAT

Parcoursup poursuit son amélioration pour apporter une information utile aux candidats

- Un accompagnement humain des lycéens à toutes les étapes par les équipes éducatives
- Un examen des candidatures par les formations de l'enseignement supérieur plus transparent
- Une augmentation de l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir.

Pendant toute la durée des délibérations des jurys et jusqu'aux résultats des épreuves de remplacement, la procédure Parcoursup continue.

Les vœux d'orientation 2024 des lycéens de l'académie

- Au total **17 834** candidats ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup : **+5,5%** par rapport à 2023.
- **152 757 vœux** ont été confirmés par ces lycéens en phase principale pour cette session 2024 contre 146 737 en 2023, soit une évolution de +4,1%.

Du 30 mai au 12 juillet 2024 : la phase d'admission principale

La phase d'admission repose sur un principe de solidarité : les candidats libèrent des places au fur et à mesure qu'ils expriment leurs choix en acceptant ou refusant certaines propositions. Des délais de réponse aux propositions d'admission sont fixés afin de faire évoluer rapidement les listes d'attente et faire immédiatement de nouvelles propositions à d'autres candidats.

Des propositions d'admission seront envoyées aux candidats sans interruption du 30 mai jusqu'au 12 juillet 2024. Concrètement, chaque matin, les dossiers des candidats sont mis à jour en fonction de l'évolution des listes d'attente : ils sont alertés par mail et sms dès qu'ils reçoivent une ou plusieurs propositions d'admission auxquelles ils doivent répondre avant la date limite indiquée dans leur dossier.

Chaque matin, les candidats peuvent recevoir des nouvelles propositions d'admission selon plusieurs types:

- Oui : proposition d'admission ;
- Oui, si : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- Non (uniquement en formation sélective).

Les candidats peuvent également être :

- En attente d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée chaque jour en fonction des places qui se libèrent) ;
- En attente pour un vœu en apprentissage sous condition pour le candidat de trouver un employeur

Du 11 juin au 12 septembre 2024: une phase complémentaire

Les candidats pourront à compter du 11 juin 2024 formuler **jusqu'à dix nouveaux vœux** dans des formations qui ont de places disponibles.

Un accompagnement personnalisé des candidats tout au long de la procédure

les lycées et les équipes Parcoursup sont pleinement mobilisés pour accompagner les candidats tout au long de la procédure et répondre à leurs questions :

- à partir du 31 mai 2024, des **temps d'échange spécifiques sont prévus dans les lycées afin de conseiller les élèves sur les réponses qu'ils ont reçues** ;
- les conseillers Parcoursup restent disponibles pour les élèves et leur famille tout **au long de la phase d'admission via le numéro vert 0 800 400 070** qui sera exceptionnellement ouvert vendredi 31 mai de 10h à 20h, samedi 1^{er} juin de 10 à 16h, dimanche 2 juin de 10 à 16h, lundi 3 juin de 10h à 20h et la messagerie **"contact"**, directement depuis leur dossier ;
- **À partir du 04 juillet 2024, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur **tous ses vœux ou qui demeure sans proposition d'admission en phase complémentaire.** Ces commissions, auxquelles participent les proviseurs et les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2024. Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire.

Pour en savoir plus : www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup

CONTACT PRESSE

Yolande de Souza

05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64

communication@ac-poitiers.fr